

(Mise à jour 14/10/22)

### Article 1

Objectifs Offrir aux vétérans du Comité une épreuve permettant de qualifier les équipes pour l'échelon régional.

### Article 2

Caractéristiques générales Les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Tennis de Table.

### Echelon concerné

- Niveau départemental ;
- Les joueurs et les joueuses appartiennent aux catégories vétérans.

### Qualifications

La Coupe Nationale Vétérans, niveau départemental, est réservée aux joueurs et aux joueuses licenciés(es) à la FFTT, licence traditionnelle et âgés(es) de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.

### Inscriptions

- Les Clubs inscriront leur(s) équipe(s) à partir des imprimés joints au présent règlement.
- Les inscriptions seront closes le 31 Octobre afin de procéder à la gestion informatique et sportive de l'épreuve.
- Le coût des engagements sera réglé par les clubs dès les inscriptions.
- En cas de forfait, chaque équipe se verra infliger, une pénalité financière de 10 €.
- Les courriers d'inscription parviendront dans les Clubs, au minimum, 3 semaines avant la date de l'épreuve.
- Il est possible de constituer une équipe de deux joueurs (es) d'un même département et des clubs différents à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie.

### Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu en cinq parties (4 simples et 1 double) selon l'article 9, chapitre 2, titre 6, Coupe Nationale Vétérans, des règlements sportifs.

Le juge arbitre, sous couvert de la Commission Sportive se réserve le droit de modifier le nombre de manches en fonction du nombre de participants.

La rencontre se déroule au score acquis.

### Tableaux

Tableaux	Caractéristiques
A	Plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.
B	Plus de 50 ans au 1er janvier de la saison en cours.
C	Plus de 60 ans au 1er janvier de la saison en cours.

### Composition des équipes

- Le(s) Club(s) (maximum 2 clubs) désignent pour chaque équipe engagée deux joueurs(e) au minimum et quatre joueurs (es) au maximum,
- Un même joueur ne peut faire partie que d'une équipe,
- Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger,
- Une équipe peut être composée indifféremment de messieurs, de dames ou être mixte,
- Chacun des 4 joueurs (es) peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples,
- **Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs,**
- Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B,
- Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableau A.

### Déroulement de la compétition

Les équipes sont réparties en poules de 3 maximums. En fonction du nombre d'équipes engagées le juge arbitre, sous couvert de la Commission Sportive, se réserve le droit de modifier cette formule.

Les poules sont constituées en tenant compte des points licences des joueurs (es).

### Classements

Feuille de rencontre : le décompte des points est défini de la façon suivante : dans chaque rencontre un point est attribué par partie, de simple ou de double, gagnée. L'addition des points parties obtenues par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre.

Les points-rencontres suivants sont attribués :

- Une victoire : 3 points ;
- Une défaite : 1 point ;
- Une défaite par forfait ou pénalité : 0 point.

### Article 3 - Conditions matérielles

Nombre de tables : La rencontre se déroule sur deux tables.

### Article 4 - Arbitrage

Les joueurs et les joueuses s'arbitrent entre eux.

\*\*\*\*\*